



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'OLIVET

Séance du 20 mars 2026

L'an *deux mil vingt-six*, le *vingt mars* à **18 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la *présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire*.

Présents : MORAND Eric, BASILLAIS Martine, BARDOLS Frédéric, DE LACROIX Corinne, BOURGAULT Sylvain, BARBOT Marie-Paule, CLEMENT Brice, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, LORICHON Michel, CHAUDET Nathalie, VAUDOLON Grégory.

Marie-Paule BARBOT a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers	
en exercice :	11
de présents :	11
de votants :	11

Date de convocation
16/03/2026

Date d'affichage
20/03/2026

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

Le Conseil Municipal de la commune de OLIVET,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un correspondant de la commune,

CONSIDERANT que le conseil municipal doit procéder à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DESIGNE** :

Frédéric BARDOLS

OBJET
DCM N° 2026 – 21 DÉLÉGATIONS SECURITÉ ROUTIÈRE

VOTE	
POUR :	11
CONTRE :	/
ABSTENTION :	/

Fait et délibéré : le jour mois et an sus dits. Pour extrait conforme.

Le Maire,
Éric MORAND

